



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitauvana - Fandrazavana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ D'ANTIRANANA

DIPLOME DE BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et, par délégation, le Président de l'Université d'Antsirananana,
Vu l'ensemble des textes en vigueur portant organisation des examens du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire de Madagascar,
Vu le Procès-verbal dressé et signé par le Président du Jury de la série D en date du 30 septembre 2019

Confère à :

Nom: **JAONINA Sandro**

Né(e) le: **9 novembre 1998 à Sambava**

Inscrit(e) sous le numéro : **4430223** à la session du **30 septembre 2019**

Le Grade de BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Série D

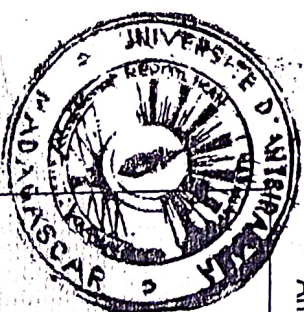
Mention: **Passable** pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Yonkiranana

Sandro

JAONINA Sandro

NUMÉRO D'ORDRE : **762574 / 10250/2019/D**



Antsirananana, le 11 février 2020

Le Président,

Justin

RATSARAMDY Justin



**CHIEF DE SERVICE
DU BACCALAURÉAT**

Jean-François

PROCEDE LIBRE ET CONTRAIRE
à l'original
Enl. à Antsirananana le 10 MARS 2020